

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 44
Délégués ayant donné pouvoir : 7
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 24/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Joël GALLAY
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2210), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2210), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2212)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD représenté par Mme Karine LOTHOZ
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 2209)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2212), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC002212

PLUi - HM DE THONON AGGLOMERATION - débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi)

Le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 23 février 2021 a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM). Lors de la prescription du PLUi – HM un certain nombre d'objectifs ont été déterminés :

- Affirmation du territoire et de l'action communautaire :
 - Affirmer le rôle de Thonon Agglomération en tant que territoire frontalier structurant du Nord de la Haute-Savoie, et conforter son attractivité résidentielle, économique et touristique, que favorise également sa situation entre lac et montagnes,
 - Assurer sa compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Chablais,
 - S'inscrire dans une stratégie volontariste en matière de transition écologique en lien avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),
 - Renforcer la dimension programmatique et pré-opérationnelle de ses outils (Règlement, OAP, POA, échéanciers prévisionnels...), pour favoriser un urbanisme de projet à forte valeur ajoutée,
 - Composer avec les spécificités locales propres au territoire,
 - Renforcer le rôle de l'Agglomération, comme membre à part entière des structures supra-communautaires, dont le Pôle Métropolitain et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC),
 - Coordonner davantage les différentes politiques menées à l'échelle communautaire, notamment en matière d'habitat et de mobilité, mais aussi environnemental,
 - Conforter l'organisation multipolaire du territoire, tenant compte du rôle de chacune des communes en fonction de l'armature urbaine.

- Organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'Agglomération :
 - Déterminer l'organisation et le développement de l'urbanisation par une approche environnementale adaptée au territoire et à ses enjeux, en assurant un développement urbain maîtrisé par la limitation de la consommation d'espaces, afin de préserver les espaces agricoles et naturels,
 - Rechercher une densification raisonnée, garantissant la poursuite de l'urbanisation dans le tissu bâti actuel, en veillant à la qualité des espaces bâtis, quelle que soit leur vocation,
 - Encourager un renouvellement urbain fléché prioritairement sur les pôles de centralité et qui ne soit pas en rupture avec l'environnement bâti,
 - Prendre véritablement en compte les évolutions sociales et sociétales, et les changements profonds en train de s'opérer dans les modes de production, de consommation, d'habitat, de loisirs et de déplacements,
 - Prévoir un développement en adéquation avec les équipements et les réseaux existants et projetés (transports collectifs, vaires, humides, secs).

- Assurer une offre de logements et d'hébergements en adéquation avec les besoins du territoire :
 - Offrir des solutions d'habitat diversifiées dans ses formes, afin qu'elles s'inscrivent en cohérence avec les enjeux d'aménagement (limiter l'étalement urbain, préserver le cadre de vie),
 - Répondre aux besoins de toutes les populations, et aux parcours résidentiels des ménages (locatif social, accession sociale, intermédiaire...) en tenant compte notamment du phénomène de desserrement de ceux-ci (divorces, vieillissements...), nécessitant des logements plus nombreux et plus diversifiés (typologies, surfaces, ...),

THONON

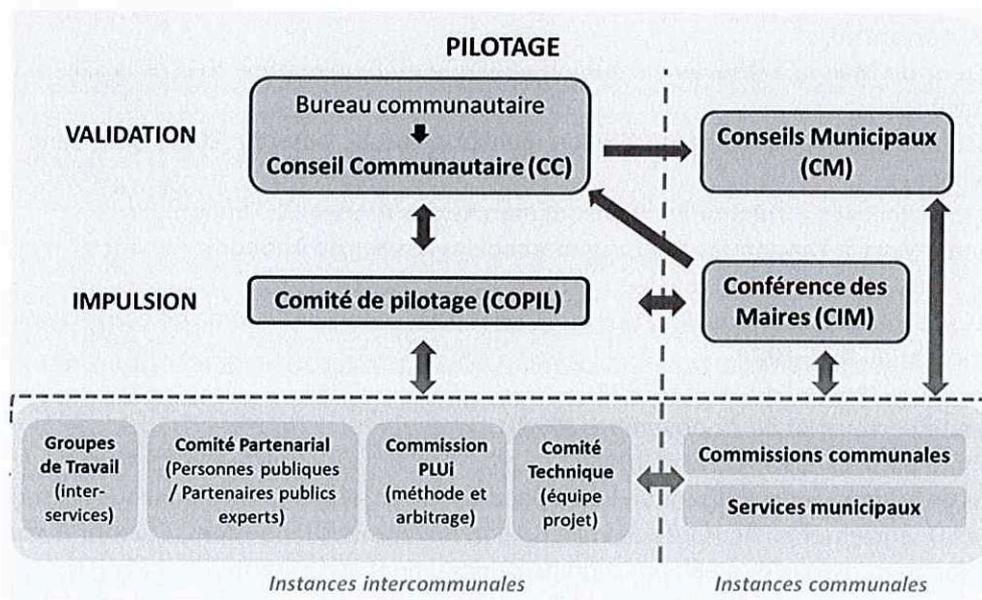
agglomération

- Poursuivre le rééquilibrage de l'offre au sein de l'agglomération, entre les communes, en tenant compte du rôle de chacune du point de vue de l'armature urbaine,
 - Favoriser les performances énergétiques des futures constructions et améliorer celles du parc existant, afin de résorber la précarité énergétique et diminuer les émissions de gaz à effets de serre.
- Favoriser une mobilité plus durable et plus étroitement associée à l'urbanisation :
- Prendre en compte l'évolution des besoins et des usages de déplacements,
 - Articuler la poursuite de l'urbanisation en lien avec les projets d'infrastructures structurants du territoire (Léman Express, BHNS, navettes lacustres, liaison autoroutière concédée de Machilly-Thonon), en organisant aussi le rabattement des réseaux secondaires sur ces axes, à travers les équipements multimodaux (parkings relais, pôles d'échanges multimodaux),
 - Poursuivre la mise en accessibilité des transports collectifs, et de manière plus générale, l'ensemble des espaces publics,
 - Encourager la pratique des modes actifs (marche, vélo) en renforçant le maillage des réseaux dédiés,
 - Contribuer à réduire l'autosolisme, et tout mode de transport fortement émetteur de gaz à effet de serre et plus généralement de pollution sur le cycle de vie des véhicules,
 - Inciter la pratique du covoiturage et de l'autopartage et leurs emplacements dédiés,
 - Fluidifier la circulation par le biais de plans de circulation,
 - Favoriser le développement d'une mobilité virtuelle et des moyens d'échanges « à distance » dont l'accompagnement du déploiement du télétravail, vecteur d'allègement des déplacements,
 - Favoriser le déploiement des espaces de travail connectés et bien répartis sur le territoire (espaces tertiaires, coworking, tiers-lieux...) afin de limiter les déplacements,
 - Intégrer la gestion des derniers kilomètres dans la problématique des livraisons de tout ordre (particuliers, professionnels).
- Favoriser un développement économique et commercial utile au territoire :
- Rééquilibrer le nombre d'emplois avec le nombre d'actifs résidents sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les différents leviers de l'économie locale, et leurs complémentarités (agriculture, industrie, artisanat, commerces, services, tourisme, loisirs), ainsi que sur la situation frontalière du territoire,
 - Poursuivre les politiques d'accueil aux entreprises, en veillant à la complémentarité et à la qualité des zones d'activités économiques,
 - Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'entrepreneuriat, en proposant des parcours immobiliers pertinents aux entreprises,
 - Rééquilibrer l'offre commerciale entre les périphéries et centre-bourg, dans l'optique de redynamiser ceux-ci, en tenant compte davantage également de la typologie des commerces (occasionnels, lourd, hebdomadaires, alimentaires...),
 - Garantir la mixité fonctionnelle des centres-bourg, en assurant également une veille active sur les cessions de baux commerciaux et fonds de commerce,
 - Valoriser les atouts du territoire dans l'optique du développement des activités touristiques, en mettant en place un environnement favorable à leur essor et à leur pérennité.
- Penser l'agriculture de demain :
- Garantir la protection des espaces agricoles stratégiques,
 - Assurer le maintien et le développement de l'agriculture, en encadrant davantage les activités situées dans les zones agricoles, qui ne participent pas à de la production alimentaire,

THONON agglomération

- Favoriser le rapprochement des producteurs et des consommateurs, en veillant à proposer des relais commerciaux dans les centre-bourg, afin de limiter les flux de consommateurs dans les zones agricoles et naturelles,
 - Accompagner l'agriculture urbaine et péri-urbaine.
- Engager le territoire sur une trajectoire forte en matière environnementale :
- Préserver et valoriser les paysages identitaires de l'Agglomération, qu'ils soient bâtis ou non bâtis,
 - Engager le territoire dans la transition énergétique, en favorisant les ressources renouvelables mobilisables du territoire, et en encourageant des techniques de construction plus vertueuses, en tenant compte de la notion de cycle de vie des bâtiments,
 - Prévoir et encadrer le traitement, l'exploitation, la collecte et le stockage des matériaux de construction, contrepartie indispensable à la dynamique immobilière sur le territoire,
 - Préserver les fonctionnalités écologiques (trame verte-jaune-bleue), et prévenir les sources de pollution,
 - Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols,
 - Préserver les ressources en eau et concilier ses divers usages,
 - Renforcer la prise en compte des risques naturels, technologiques et sanitaires, ainsi que des nuisances, notamment sonores,
 - Œuvrer pour une gestion optimisée des déchets (collecte, tri, recyclage, valorisation), en portant cette action sur l'ensemble des filières (déchets ménagers, plastiques, organiques, inertes, automobiles...).

En parallèle des objectifs poursuivis, la délibération de prescription a également établi des modalités de collaboration avec les communes, comprenant un schéma de gouvernance, où il est important de noter le rôle central des comités de pilotage, composés d'élus des 25 communes.



Enfin, la délibération de prescription a fixé des modalités de concertation, devant permettre de :

- Fournir un accès à l'information via le site internet de Thonon Agglomération,
- Alimenter la réflexion et l'enrichir,
- Mettre à disposition des espaces où les personnes pourront faire des observations.

THONON

agglomération

Les étapes effectuées jusqu'à présent et les travaux qui ont eu lieu dans les COPIL sont les suivantes :

- La réalisation du diagnostic, ayant abouti à l'identification des enjeux, et ce de façon hiérarchisée → mars 2022 – décembre 2022,
- La construction des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi) → janvier 2023 – Mai 2023,
- L'amorce du travail sur les programmes d'orientations et d'actions (POA) Mobilité et Habitat.

Comme l'ont prévu les modalités de concertation, plusieurs mesures ont été mises en œuvre depuis l'engagement de la procédure :

- La mise en place d'une plateforme interactive avec le grand public « Dites-nous tout », accessible à partir de la rubrique PLUi-HM du site internet de Thonon Agglomération,
- Séminaire PLUi-HM du jeudi 3 mars 2022, réunissant le « Réseau Urba des 25 communes » à la salle des fêtes d'Anthy-sur-Léman,
- Réalisation d'une vidéo de 4 minutes exposant ce en quoi consiste un PLUi-HM,
- Tenue de deux réunions publiques pour restituer la phase de diagnostic et les principaux enjeux :
 - o Le jeudi 8 décembre 2022 à la salle des fêtes de Ballaison,
 - o Le mardi 13 décembre 2022 à la salle des Ursules à Thonon-les-Bains.
- Tenue d'ateliers de concertation thématiques :
 - o Jeudi 16 juin 2022 – Atelier de concertation « Habitat »,
 - o Mardi 06 septembre 2022 – Atelier de concertation « Mobilité », incluant les partenaires prévus au Code des Transports,
 - o Mardi 24 janvier 2023 – Atelier de concertation « Environnement, paysages et formes urbaines »,
 - o Lundi 27 février 2023 – Atelier de concertation « Travailler, consommer et se divertir à Thonon Agglomération : comment lutter contre l'effet territoire dortoir ».
- Diffusion d'informations sur la procédure et son avancée sur le site internet de Thonon Agglomération et dans le magazine de Thonon Agglomération « Le Magg ».

A ces mesures de concertation, viennent s'ajouter celles spécifiques aux études de secteurs du lot 4 du PLUi-HM, portant sur :

- Secteur du Maisse à Douvaine (réunion publique du 8 novembre 2022, à la salle du Côteau à Douvaine),
- Secteur de Noyer à Allinges (réunion publique du 12 octobre 2022, à la salle des fêtes d'Allinges),
- Secteur de Rives à Thonon-les-Bains (démarche des Assises de Thonon),
- Secteur Gare à Thonon-les-Bains (démarche des Assises de Thonon).

Trois comités partenariaux ont eu lieu, tels qu'ils sont prévus dans le schéma de gouvernance fixé lors de la prescription du PLUi-HM :

- Comité partenarial du 10 mai 2022,
- Comité partenarial du 22 novembre 2022,
- Comité partenarial du 04 avril 2023.

Ces Comités partenariaux constituent un lieu d'échanges avec les personnes publiques associées (Etat, SIAC, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Chambres consulaires), qui sont pleinement associées à l'élaboration de ce document structurant.

A l'issue des travaux relatifs aux orientations du futur PLUi - HM, conformément à ce qui était prévu, une première version du PADDi a été élaborée, dont il convient d'en débattre. Pour ce faire ce document, et notamment sa structure autour de 5 axes, contient avec comme préambule mais aussi prisme d'entrée de l'ensemble des thématiques contenues dans le PADDi, la notion de transition écologique et énergétique qui se diffuse dans chacun des axes :

THONON

agglomération

- **Préambule** : un territoire qui s'inscrit dans une stratégie de développement durable, de transition énergétique et écologique,
- **Axe 1** : une armature urbaine équilibrée au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle,
- **Axe 2** : des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature,
- **Axe 3** : un habitat de qualité accessible à tous et à toutes les étapes de la vie,
- **Axe 4** : un capital environnemental et paysager commun, à préserver et à valoriser,
- **Axe 5** : une Agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer et accéder aux services.

L'enjeu de ce PADDi, à l'instar de ce que doit rechercher un PLUi - HM, est de décloisonner les sujets, en mettant en avant la forte transversalité des différentes thématiques.

Il ne s'agit pas de valider le PADDi, mais d'en débattre. A ce titre, le débat est ouvert :

Sophie PARRA D'ANDERT remercie pour ce travail dense. Il lui semble difficile d'être en désaccord car ce document est en phase avec les transitions en cours. La question se pose plus sur la concrétisation de ces objectifs ; ceux-ci n'étant pas chiffrés, il manque donc quelques cadres. Elle met en avant par exemple la réduction des GES qui pourrait être chiffrée.

Par ailleurs, un des enjeux majeurs qui pourrait être plus explicité est celui de rapprocher les lieux de vie et de travail ce qui renvoie sur l'intermodalité, mais aussi un urbanisme et un habitat en phase qui assurent la capacité d'attirer des entreprises grosses pourvoyeuses d'emplois.

Se pose également la question de l'intégration des habitants à la rédaction de ce projet, de l'acceptabilité, de l'accompagnement, ainsi que de la communication avec d'une part, la nécessité de contourner la fracture numérique (quel accès avoir en plus de la plateforme : liens avec les journaux municipaux), et d'autre part, l'intégration des conseillers communautaires pour éviter d'avoir une information qui arrive en bout de course.

Christophe SONGEON indique qu'il est très complexe de donner des chiffres ; le principe a été de ne pas en mettre pour laisser toutes les portes ouvertes en conséquence. Il est effectivement recherché un développement économique pour que les personnes n'aillent pas travailler trop loin. Le principe du rapprochement est là, le règlement devant le traduire à la suite et de prendre en compte cette clé de voûte. L'acceptation de l'évolution de l'habitat, de la densification n'est pas évidente. C'est le travail programmatique du renouvellement urbain avec des cadres de vie acceptables qui sont en jeu. Mais cette nouvelle façon d'urbaniser est à porter. Enfin, en matière de communication, de nombreux COPIL et réunions se sont tenus ; il revient ensuite aux communes de faire redescendre l'information à leurs conseillers. Dans la continuité, des débats se tiendront en commune, ou encore avec le CLD, représentant de la société civile. Mais on reste ouvert à toute amélioration.

Claire CHUINARD s'interroge sur la mise en place d'une communication via un numéro spécial du magazine de l'agglomération à ce sujet. Réponse lui est faite que ceci est en effet bien programmé.

Franck DALIBARD confirme que nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce contenu qui est proche de la tautologie. Tout est évident et tombe sous le sens, mais on ne sait finalement pas de quoi on parle. Il demande en conséquence des explications sur la signification de certaines phrases qui nécessitent de la clarification. Concrètement, il a du mal à comprendre la traduction de cette vision, de cette théorie. Il y a donc un monde théorique sans réponses concrètes, réponses qui seraient pour lui un gage pour soutenir ce document.

Christophe SONGEON rappelle que le PADDi n'est pas là pour aller dans le détail, à la différence du document réglementaire. Nous aurons d'autres documents du dossier PLUi-HM, à venir, qui préciseront ce document politique qui contient des phrases traduisant une ambition commune de transition. Nous voulons nous laisser l'opportunité de nous adapter aux évolutions que nous connaissons sur la durée de vie du document. A ce titre, nous voulons protéger notre territoire et le préserver.

THONON

agglomération

Olivier BARRAS tient à mettre en avant la légèreté avec laquelle la consommation du foncier agricole est abordée. Nous sommes à 900 m² de SAU par habitants, soit 50% du chiffre mondial : un habitant sur Terre ayant 1800m². Puis il rappelle les chiffres nécessaires à la consommation humaine et fait le rapprochement avec les obligations réglementaires et le projet communautaire actuel qui débute, à savoir le PAT. Sa traduction doit se retrouver avec des items moins consommateurs d'espace. La profession agricole se trouve coincée entre le paradoxe de la protection environnemental (à l'image des barrages de castors qui inondent les champs), une cohabitation de plus en plus difficile impossibilité de circuler avec les engins agricoles, ...), l'étalement des zones urbanisées sur les bonnes terres, de nouvelles demandes sur les mobilités (voies douces qui traverseraient des entités agricoles exploitées, ou encore le projet d'autoroute qui va consommer à lui seul 160 ha de terres et couper des exploitations) et la demande production.

Christophe SONGEON rejoint ces préoccupations et met en avant les apports du PLUi du Bas-Chablais qui a permis de préserver des terres. Par ailleurs, le ZAN va compléter et appuyer cette réflexion. Le principe sera de consommer au sein des enveloppes urbaines pour répondre à notre évolution démographique.

Catherine BASTARD confirme la pertinence de rapprocher emploi et logement, mais sa commune doit produire du logement social alors qu'elle n'a pas le bassin d'emplois pour répondre à cette production puisque l'emploi est à Genève et qu'il n'y a pas de mobilité vers les ZAE de l'agglomération. Par ailleurs, les critères de revenus pour occuper les logements sociaux sont rapidement dépassés car les nouveaux arrivants trouvent rapidement un emploi sur Suisse et le surloyer n'est pas suffisant ni satisfaisant comme réponse à l'évolution des niveaux de revenus des occupants. De même, l'acceptation de la population sur l'évolution rapide de la densification du village est complexe à gérer. Cette frontière rend définitivement notre territoire très particulier, particularisme qui ressort insuffisamment de ce document.

Christophe SONGEON confirme que la gestion des logements sociaux est peu évidente et mériterait une évolution réglementaire qu'il revient aux parlementaires d'investir. Au-delà, il faut que chaque commune participe à la mixité sociale du territoire.

Claude MANILLIER indique que nous avons 27'000 emplois qui nécessitent une réelle mobilité, dont en mode doux pour alimenter en main d'œuvre nos entreprises. La rareté foncière rend complexe l'attractivité pour les grandes entreprises et presque utopique la possibilité d'attirer de grandes entreprises. Il faut être vigilant et ne pas reproduire les erreurs du passé car nous avons dû sortir les entreprises des centres pour aller en ZAE en raison des nuisances ; il y a des réflexions à avoir.

Chrystelle BEURRIER souhaite poser le sujet du tourisme qui repose là encore sur du transport, partie peu traitée. Elle trouve toutefois la carte précise, l'évolution des capacités et la diversité d'hébergement bien perçue par le document pour aller vers une montée en gamme. Elle s'inquiète toutefois sur le sujet des navettes lacustres pour son objet pendulaire transfrontalier et touristique.

François DEVILLE souligne que ces thématiques ont été abordées lors du COPIL ; la carte gagnerait toutefois à voir apparaître un peu plus la mobilité nord-sud sur le territoire.

Christophe SONGEON indique que l'exercice va être compliqué de réussir à tout mener de front sans consommer de foncier.

Gil THOMAS rappelle que le choix d'un PLUi est une bonne décision. Les axes et objectifs peuvent avoir une ambition forte ou moindre puisque c'est la rédaction à venir que nous devons mener à travers l'écriture de la partie réglementaire qui sera essentielle. Il confirme par ailleurs que l'absence de chiffres évite les contentieux à venir tout en préservant nos capacités d'adaptation. Toutefois, en matière d'habitat, la solidarité ne pourra pas dédouaner les communes dans ce qu'elles doivent produire en logements aidés et ce malgré l'effort que pourraient faire les petites communes qui n'ont pas d'obligation SRU. De fait, quand on prend l'équation non-artificialisation (ZAN), densification et logements aidés, on tend vers un habitat nouveau : on va devoir créer des quartiers aux visages différents de ce que l'on connaît aujourd'hui et qu'il faudra faire accepter à nos habitants. Concernant

THONON agglomération

la préservation de l'agriculture, il souligne que le ZAN va impacter la localisation des exploitations et les capacités d'agrandissement, chose qu'il faudra anticiper.

Christophe SONGEON rappelle que nous sommes tous en PLUi ou PLU avec des règles dans les OAP qui déclinent la production en logements social.

Cyril DEMOLIS souligne que ce document cadre, en cette qualité, ne comprend pas de chiffres. Mais le schéma de mobilité de 2019 va servir de base avec le contenu de la DSP actuelle dont malheureusement le nombre de chauffeurs ne permet pas la traduction. Le travail sur la mobilité douce avance avec des traductions à venir (ER, etc.). La vision globale sera donc traduite dans les étapes à venir permettant d'intégrer les différents projets de densification, les courts trajets pour accès aux commerces de proximité et services publics, ... L'importance est donc que les services de proximité soient dans les pôles structurants. Sur l'agriculture, nous avons 3 items et le travail sur le PLUi porte déjà des fruits. Le souci c'est la mutation des exploitations avec l'importance que prend le monde équin.

Claire CHUINARD souligne que nous avons près de 3'000 demandes de logements en attente. Nous avons besoin d'y répondre, partout sur le territoire. La réflexion doit être large tout en répondant aux questions d'acceptabilité. La mixité sociale doit être réfléchie et expliquée, sa traduction doit être opérationnelle.

Serge BEL souligne qu'un de nos atouts, c'est l'eau. Reste qu'à ce jour nous sommes déficitaires en production depuis 2016. Ceci nous amène à devoir d'autant plus protéger notre ressource en eau des pollutions. Il faudra être vigilant dans les constructions.

Olivier JACQUIER souhaite que la résilience alimentaire soit plus mise en avant.

Patrick BONDZ souhaite avoir des précisions sur les différences entre typologies pour les communes et les « obligations » induites en matière de constructions et d'équipements publics. Il est déjà difficile de réussir à concrétiser une légère densité dans un village. Par ailleurs, ceci impacte financièrement les communes pour répondre aux besoins des populations, ce qui est également inquiétant.

Christophe SONGEON précise la philosophie que recouvre les typologies. Sur les mutations, la communication sera essentielle, rôle que chaque maire doit investir. Il est important que la prise de conscience collective se fasse : chaque village est voué à grandir. Nous avons la chance, à ce titre, de pouvoir mener sur le mandat ce projet pour bien réfléchir le développement de chaque commune au regard de ses interactions. C'est l'outil qui permettra de convaincre. Certains projets doivent aussi être pensés collectivement pour éviter de porter chacun des coûts d'équipements qui sont mutualisables.

Emily GROUPI se dit inquiète pour le Plan Alimentaire Territorial (PAT) tout en soulignant la possibilité d'intégrer des jardins partagés dans les constructions collectives. La priorité à la résilience alimentaire ne ressort pas assez. En ce qui concerne les mobilités, il y aura sans doute un lien à faire avec les intercommunalités voisines. Enfin, ces sujets de « tailles » nous amènent à nous poser la question centrale de la taille critique de notre territoire.

Cyril DEMOLIS confirme les échanges réguliers avec toutes les Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM). La mise en place de certains projets prend du temps avec une incidence sur les usagers à devoir absorber à l'image de la billettique partagée.

Gil THOMAS considère que la notion d'acceptabilité emporte le besoin d'un volet sociétal, un « comment vivre ensemble dans cette urbanisation future ». C'est un liant qui manque pour l'heure dans le document.

Christophe SONGEON confirme que le travail collectif démarre, notamment sur les aspects sociétaux, pour que nous soyons sur un PLUi d'agglomération, la structurant dans le cadre d'un équilibre global.

THONON

agglomération

Monsieur le Président fait une synthèse globale. C'est un outil qui n'a pas été manié à ce jour puisqu'il intègre pour la 1^{ère} fois la ville centre (40% de la population et une typologie du développement urbain très différente). Il s'agit d'une ouverture sur la ville et inversement.

C'est donc la question des grands équilibres de notre document que recouvre un territoire contrasté, perclus de tensions en conséquence de choix d'aménagements faits ou non faits et réalisés par les opérateurs économiques ou encore la Suisse. Nous sommes souvent perçus comme riches alors que la ville centre est en décrochage (en rapport aux revenus médians).

Nous sommes aussi perçus comme étant traversé par une dynamique démographique très importante. Or, nous ne menons pas ce travail pour répondre à un besoin d'afflux extérieurs qui n'est pas forcément le nôtre. Nous devons d'abord travailler pour les habitants du territoire. Les outils juridiques seront mis en œuvre en ce sens. Si croissance démographique il doit y avoir, c'est avant tout pour répondre aux besoins de notre population actuelle.

Nous sommes vécus comme étant enclavés mais nous sommes au cœur de l'Europe, un carrefour devant permettre de faire jouer des solidarités en interne et en externe.

Nous devons réussir la transition tout en résorbant les déséquilibres et tensions. Le principe n'est pas d'être le dortoir de Genève avec quelques éléments de tourisme sur le foncier disponible qui nous restera. Nous ne devons pas rater notre rendez-vous avec la transition écologique car les 10 ans à venir sont des années charnières ; nous sommes en responsabilité aujourd'hui.

La solidarité n'a pas besoin d'objectifs chiffrés : les règles à mettre en place ne devront pas par exemple aggraver la situation du point de vue de la décarbonation de notre territoire, la question de la mobilité étant centrale comme celle du logement.

Nous avons bien plus de forces que n'importe quel territoire en France.

Le vrai débat sera avec l'Etat en conséquence de son porter à connaissances. Il faudra résister à ses demandes contradictoires entre objectifs et contraintes qui nous amènent à devenir le territoire de résidence des travailleurs frontaliers. Ainsi, nous ne pouvons avoir une économie que résidentielle ; elle peut être productive. En effet, dans l'économie nouvelle qui se dessine aujourd'hui, notre tissu actuel peut se compléter d'entreprises à distance. Nous sommes au carrefour de changements très profonds qu'il faudra traduire dans nos orientations. Il n'y a pas de hiérarchie des axes mais notre traduction réglementaire l'effectuera sur la base de nos objectifs partagés à l'image de la mixité sociale à partager entre tous. L'équilibre territoriale, c'est limiter les externalités négatives de la Suisse, fossoyeur de notre territoire (départ tôt, retour tard, et départ le week-end en conséquence de revenus élevés). Il faut arrêter le mitage de notre territoire, restituer des espaces agricoles notamment en exploitant la forêt, mettre fin aux zones commerciales dont il faut regarder les rôles et affectations. Le choix politique et financier de doubler le transport a été fait et se concrétisera. Enfin, il faut prendre en compte le niveau de nos ressources comme l'eau (des choix forts seront faits lorsque de besoin).

La transition écologique, c'est 3 piliers et de leur confrontation, naîtra notre modèle de transition.

L'acceptation, c'est la communication, à l'image du travail mené par la ville qui est versé dans ce PLUi-HM. La population s'est exprimée, ce qui sera opposé à l'Etat lorsque de besoin.

La conciliation du tout repose sur une réelle stratégie foncière, créant les conditions permettant de dissuader l'installation pour décider de notre manière de développer notre territoire. C'est donc l'urbanisme de projet qui sera la clé, nous sortant de nos réflexes binaires de droit à la parcelle pour mener des réflexions d'un projet dans son environnement (services, mobilités, ...).

Nous avons besoin de retrouver des espaces agricoles qualitatifs.

Nous n'aurons pas d'objectifs chiffrés, et nous travaillerons à infléchir l'évolution actuelle.

Maintenant, ces questions doivent se poser dans les conseils municipaux dans les 3 mois qui viennent. Nous avons devant nous un travail enthousiasmant du défi de la transition et de la création de la ville nouvelle devant nous.

Christophe SONGEON rappelle le calendrier des débats à tenir en conseil municipal et devant le CLD du 8 juin. Les remarques seront exposées lors d'une conférence des maires en octobre prochain. D'autres débats pourront se tenir à suivre.

Parallèlement, le travail réglementaire va débuter avec les communes autour d'une plateforme collaborative.

THONON agglomération

Après ces échanges, le débat est clos.

Ce PADD devra faire l'objet d'un débat dans les Conseils Municipaux des 25 communes, et à la suite, une Conférence Intercommunale des Maires (CIM) se tiendra, afin de faire le bilan sur les demandes d'évolution de ce PADDi. Celui-ci pourra donc être redébatu sur la base d'une version mise à jour, et ce dans une démarche collaborative et itérative de la construction de ce document cadre pour le PLUi - HM.

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
VU le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 153-12,
VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 122-4 et suivants.
VU Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5,
VU les documents d'urbanisme en vigueur sur les 25 communes membres de Thonon Agglomération,
VU la loi relative au développement et à la protection de la montagne du 09 janvier 1985,
VU la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 03 janvier 1986,
VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02 juillet 2003,
VU la loi emportant Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006,
VU la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009,
VU la loi emportant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010,
VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), du 27 mars 2014,
VU la loi d'Organisation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,
VU la délibération n° CC001162 du Conseil Communautaire en date du 23 février 2021, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi - HM), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM),
VU la présentation du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi) et du débat qui en a résulté.

CONSIDERANT l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, disposant qu'un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI compétent sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi),
CONSIDERANT qu'un débat a eu lieu sur les orientations générales du PADDi du PLUi - HM de Thonon Agglomération,
ENTENDU que ce PADDi devra faire l'objet d'un débat dans l'ensemble des Conseils Municipaux des 25 communes membres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi) du PLUi - HM,
DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexé le projet de PADDi,
DEMANDE à chaque Maire de soumettre les orientations du PADDi du PLUi - HM au débat de son Conseil Municipal, à une séance qui permette l'examen de ces débats lors d'une Conférence Intercommunale des Maires en octobre 2023,
PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, et fera l'objet d'un affichage durant un mois, à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération – domaine de Thénières 74140 BALLAISON, et dans les mairies des 25 communes membres de Thonon Agglomération.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



07 JUIN 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 JUIN 2023